



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 29 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élection municipale partielle complémentaire pour la commune de Saint-Vincent-de-Cosse

Une élection municipale partielle complémentaire est organisée les 4 septembre 2022 (1er tour) et 11 septembre 2022 (2nd tour si nécessaire) pour élire quatre nouveaux conseillers municipaux afin que le conseil municipal soit au complet pour procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidatures seront à déposer contre récépissé à la sous-préfecture de Sarlat-La-Canéda du mardi 16 août 2022 au jeudi 18 août 2022 de 14 heures à 17 heures.

Et le vendredi 19 août 2022, de 14 heures jusqu'à la clôture spécifique à 18 heures.

Les modalités de dépôt sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab>

